

# Association des maires et des présidents d'EPCI du CANTAL

Assemblée générale du 23 juin 2017

Centre de Congrès- AURILLAC

Rapport d'activité du secrétaire général

Madame la Préfète, M. le Président du Conseil départemental

MM les parlementaires,

Mme et MM les conseillers Régionaux,

MMmes et MM les conseillers départementaux,

M le Président de l'association des maires du Cantal

Mmes et MM les Maires, chers collègues,

Le 4 novembre 1946, les maires du Cantal se réunissaient en assemblée générale à Aurillac. La suppression de la carte de pain dans les campagnes les amenait à se fédérer pour mieux faire entendre leurs protestations. Et c'est au tout début de l'année 1947 que naissait l'association des maires du cantal, présidée par M. Augustin RUDONDY, maire de POLMINHAC. Voici ce qu'il disait pour justifier la création de cette nouvelle association : **« Mille tâches diverses dont nous n'aurions jamais dû être chargés, nous sont imposées quelquefois par des organismes qui s'arrogent le droit de nous donner des ordres et de nous confier des rôles pour mieux cacher leur incompétence ou esquiver leurs responsabilités. Bien heureux encore quand, sans jamais nous donner des moyens efficaces pour l'exécution, on ne nous menace pas de sanctions qui feraient hésiter les plus solides, s'ils ne savaient opposer une douce philosophie aux injonctions puérides de ces maitres provisoires. Présentons nous pour aboutir, non en révolutionnaires et indisciplinés, mais en hommes résolus et unis qui veulent le triomphe du bon sens sur les caprices de la paperasse, la simplification des rouages trop nombreux et grinçants qu'on voit se multiplier, la suppression des organismes inutiles et coûteux qui gênent l'évolution des bonnes volontés et paralysent les meilleures actions. ».**

J'ai retrouvé cette citation dans un discours que prononça le regretté Roger RIGAUDIERE lors de l'AG du cinquantenaire à MAURIAC, en présence de notre président national Jean-Paul DELEVOYE et de M. Valéry GISCARD d'ESTAING. Les années passent... 1947... 1997... 2017...

Notre association a 70 ans. Les préoccupations et les problèmes des maires du Cantal demeurent. Définir nos missions, nous donner les moyens de les exercer, respecter et reconnaître le rôle des maires et des présidents d'EPCI dans la vie de la nation M. RUDONDY ne parlait pas d'autre chose en 1947. M. Pierre MOISSINAC, maire d'YTRAC, le Dr Pierre VERMENOUEZE, maire de CRANDELLES, M. Antoine DEJOU, maire de JUSSAC, M. Roger RIGAUDIERE, Maire de St CHAMANT, M. Bernard FILHOL, Maire d'YTRAC, et aujourd'hui Pierre JARLIER se sont succédé à la tête de l'AMF 15. Tous ont eu le souci de maintenir l'unité et la représentativité de notre association au service des maires et présidents d'EPCI du CANTAL. C est la marque de fabrique et la force majeure de notre association.

Pierre vous a exposé dans son propos introductif les modestes initiatives que nous avons proposées pour marquer ces 70 ans. J'espère que vous y trouverez de l'intérêt.

Après cette évocation, il me revient de vous présenter le rapport d'activité de notre association depuis notre dernière AG, c'était à St Flour le 29 avril 2016. Le calendrier électoral nous a obligés de décaler quelque peu l'assemblée de cette année.

Actions de défense, de soutien et de conseil en direction de ses membres, actions de formation et d'information, représentation des communes et EPCI au sein de nombreuses commissions et instances, participation à la vie de notre association nationale, tels sont les grands thèmes autour desquels s'organise l'action de notre association, sous l'autorité du Président, avec le modeste concours du secrétaire général, la vigilance du trésorier et les délibérations régulières de notre conseil d'administration qui s'est réuni cette année à quatre reprises, à AURILLAC ou, le plus souvent à MURAT.

Je n'oublierai pas, évidemment dans cette mécanique le rôle majeur d'Annie PRIVAT, véritable cheville ouvrière de l'AMF 15, qui outre la préparation des activités de notre association, reçoit vos questions, vos préoccupations, vous répond quand elle le peut mais souvent vous oriente vers l'interlocuteur adéquat quand il existe ! Les thèmes abordés sont aussi divers que l'est le rayon d'action de nos collectivités : Biens de section, (encore et toujours), Voirie, législation funéraire, pouvoirs de police du maire, dotations de l'Etat, et multiples questions d'ordre juridique. Merci Annie pour ta patience illimitée et ton engagement sans faille au service des maires et présidents d'EPCI cantaliens.

Permettez-moi également de vous rappeler que notre site internet ([www.amf15.fr](http://www.amf15.fr)) que nous avons modernisé cette année est régulièrement actualisé et peut constituer, avec celui de notre association nationale ([www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)) une source essentielle d'informations sur l'actualité des maires.

Peu de temps après notre dernière AG, nous étions environ 80 à participer à notre congrès national reporté après les terribles attentats de novembre 2015 à PARIS à la fin mai 2016. Pas de congrès donc en novembre 2016 mais je peux d'ores et déjà vous donner rendez-vous à PARIS les 21,22 et 23 novembre pour le 100eme congrès de l'Association de Maires de France. Je profite de cette tribune pour remercier les partenaires de l'AMF qui nous permettent, année après année de profiter d'une soirée culturelle et conviviale au cours du congrès. Nous étions aussi une quarantaine en octobre à la découverte de l'ANDALOUSIE. Très belle région à la croisée des cultures méditerranéennes, terre d'accueil et de

convivialité. Nous avons essayé de nous montrer dignes de ces savoir-faire. Nous vous proposerons un nouveau voyage en 2018 J'ai entendu parler de l'ECOSSE mais toute autre proposition sera étudiée avec intérêt. Je ne peux que vous inciter à participer à ces sorties. Elles rapprochent les participants et permettent des échanges toujours enrichissants comme ces rencontres avec les élus espagnols de CORDOUE, JAEN, ou CARMONA et SEVILLE.

Une délégation représentait l'AMF le 22 mars à la maison de la radio à PARIS lors de la rencontre organisée par notre association nationale avec les candidats à la présidence de la République. De cette manifestation, je retiendrai surtout le travail réalisé en amont par l'AMF. Travail qui s'est traduit par l'élaboration d'une charte en quinze points –dont vous avez été destinataires et que vous pouvez retrouver sur nos différents sites - Cette charte pourrait me sembler constituer une référence en matière de relation entre les collectivités locales et l'Etat et pourrait jeter les bases d'un véritable contrat de mandature avec le nouveau pouvoir. Affaire à suivre.

La formation, l'information de nos adhérents demeure une des missions premières de notre association. Au cours de l'année écoulée, nous vous avons proposé plusieurs réunions qui ont toutes connu une large fréquentation :

- Le 24 mai à LAVEISSIERE, nous avons traité des bases d'imposition des ménages au titre de la TH et du FNB, avec le concours d'un intervenant d'Eco-Finances.
- Le 8 juin, à NAUCELLES, nous avons organisé la dernière réunion d'un triptyque consacré à l'eau potable avec le concours de nos partenaires habituels : Conseil départemental, MAGÉ, ARS, Agence de l'eau... Celle-ci portait plus particulièrement sur la préparation du transfert de compétences vers les EPCI.
- Le 10 novembre, à VIC-SUR-CERE nous avons retrouvé les mêmes partenaires pour traiter de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations)
- Le 24 novembre au VIGEAN, avec Eco-Finances, il s'agissait de l'animation et du rôle de la CCID dans la continuité de la réunion de LAVEISSIERE.

-Outre ces temps forts consacrés à la formation des élus, nous avons poursuivi nos propositions en direction des personnels communaux en partenariat avec la FAL pour l'obtention du BAFA, notamment dans le cadre de la mise en place des PEDT et l'encadrement des TAP. Une nouvelle session sera organisée du 10 au 20 juillet pour 11 stagiaires à MURAT. La barre des 100 agents formés sera alors dépassée.

Cette année a également été marquée par plusieurs temps forts qui nous ont concernés au premier chef :

- L'évolution de la carte intercommunale a été actée par le Préfet dans le respect des volontés exprimées par les territoires. L'an dernier lors de notre AG de St Flour, nous étions en plein débat et la position de notre association avait suscité quelques remous. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter de l'attitude conciliante de M. le Préfet, suivant

ainsi les recommandations exprimées par l'AMF tout en respectant les prérogatives de la CDCI.

- Le paysage territorial a été modifié également par l'éclosion de communes nouvelles. Le Rouget et Pers, St Constant et Fournoulès, Murat et Chastel sur Murat ont uni leurs destinées. Loubaresse, Faverolles, St Just et St Marc ont créé Val d Arcomie ; Neussargues-Moissac, Celles, Chalinargues, Chavagnac, Ste Anastasie ont créé Neussargues-en-Pinatelle ; Neuvéglise, Lavastrie, Oradour et Serières ont créé Neuvéglise-sur-Truyère ;

Concernant les EPCI, ont vu le jour : la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dont le Président est **Michel TEYSSEDOU**, - Hautes-Terres Communauté dont le Président est **Bernard DELCROS**, - Saint-Flour Communauté dont le Président est **Pierre JARLIER**

- le 20 octobre 2016, à la préfecture, nous avons signé un avenant à la convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien avec Madame le recteur de l'académie de Clermont et après la visite de Madame la Ministre de l'Education Nationale. Je voudrais insister sur l'importance considérable que revêtent aujourd'hui cette convention et son avenant. En effet, sur les six années considérées (2014-2017 pour la convention et 2017-2020 pour l'avenant), ce sont au pire 10 postes qui pourraient être perdus par le Cantal malgré une baisse de près de 900 du nombre d'élèves scolarisés alors qu'une cinquantaine de postes auraient pu être perdus par la simple application de critères arithmétiques. C'est une reconnaissance majeure des spécificités cantaliennes. Les réunions organisées sur les territoires par la nouvelle DASEN ont permis d'explicitier l'esprit des évolutions que devra connaître notre tissu scolaire mais dans le maintien des moyens de l'Etat. Je forme le vœu que cette démarche soit poursuivie par le nouveau gouvernement... rien ne nous autorise à redouter le contraire.

- Nous avons également relayé les nombreuses protestations des maires devant le nouveau dispositif de délivrance des cartes d'identités. Nous sommes nombreux à ne pas avoir bien compris le progrès que représente ce dispositif : L'ensemble des mairies a perdu une compétence qui l'identifiait auprès de la population, celles qui se sont vues attribuer les points de délivrance ont hérité d'une charge lourde et mal compensée et le public a vu s'éloigner un service, un de plus. Nous avons sollicité madame le Préfet pour que le Cantal puisse bénéficier de quelques points de contact supplémentaires. Réponse en septembre...

- L'attribution des subventions d'équipement dans le cadre de la DETR a aussi mobilisé notre vigilance. Nous avons participé à la définition d'une nouvelle démarche et d'un nouveau calendrier visant à éviter que des crédits ne soient rendus au ministère et nous ne pouvons que vous appeler à une grande rigueur dans la gestion de ces dossiers. Nous continuerons à participer à l'amélioration des procédures notamment du fait de la nouvelle composition de la commission des élus.

- Nous avons également été associés à l'élaboration du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie départemental et l'AMF15 est représentée au sein du comité de pilotage sur un sujet qui ne manquera pas d'impacter, une fois de plus, la responsabilité des maires.

- Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui parmi vous ont accepté de représenter leurs collègues au sein des diverses commissions et organismes pour lesquels notre association est sollicitée.

Comme chaque année, nous avons porté la parole des maires du Cantal auprès de nombreux partenaires, parfois revendicative, souvent collaborative mais toujours pour l'intérêt de nos communes. Ainsi, sans relâche, nous sommes intervenus auprès de Orange pour dénoncer les dysfonctionnements abusifs des réseaux de téléphonie. Je veux souhaiter ici une bonne retraite à Mme ALLEGRETTE qui a toujours été une interlocutrice patiente et dire à son successeur que nous espérons l'appeler le moins souvent possible. Nous avons eu aussi plusieurs rencontres avec les responsables de la Poste, du syndicat départemental des énergies, du CNFPT et autres partenaires, chaque fois qu'ils nous ont sollicité ou à notre demande pour faire entendre votre voix.

Avant de conclure mon propos, je voudrais profiter de cette tribune pour dire au moins ma déception, peut-être ma colère devant la gestion calamiteuse des fonds européens. On nous avait promis des enveloppes conséquentes et une instruction plus proche par les services de la Région. Je me contenterai d'évoquer ici les programmes LEADER puisque la situation est la même sur nos trois territoires LEADER. Alors que ces programmes couvraient en principe la période 2014-2017 et que l'ensemble des enveloppes prévues s'élève à environ 5 millions d'euros aucun dossier n'a pu voir le jour actuellement. Je ne trancherai évidemment pas entre les problèmes informatiques ou les insuffisances en ressources humaines des uns et des autres mais cette situation est très préjudiciable pour nos collectivités et pour l'économie générale de nos territoires pour lesquels ces freins à l'investissement public sont calamiteux.

\*\*\*\*\*

Selon la tradition, je terminerai mon rapport par l'énoncé de quelques événements, heureux ou malheureux qui ont marqué l'année et concerné certains de nos collègues.

Nous avons eu à déplorer le décès de Jean-Pierre ESTIVAL, ancien Maire de Laroquevieille.

Fidèle à la tradition, je rappelle les distinctions qui ont honoré plusieurs de nos collègues

- **Distinctions :**

▪**Médaille d'honneur régionale, départementale et communale :**

Promotion du 1er/01/2017 : Médaille d'argent : M. Jean RODDE, Maire de Saint Vincent de Salers

▪**Ordre National du Mérite :**

- Josiane COSTES (13/05/2016) Conseillère départementale - Conseillère Municipale à Aurillac - Sénatrice depuis le 17/06/2017

- Daniel CHEVALEYRE, Maire de Champs-sur-Tarentaine (3/05/17)

- Yves MAGNE, Maire d'Arches (05/17)

▪ **Nouveaux Maires :**

- **Philippe ROSSEEL**, Maire d'Allanche (11/16) suite à la démission de M. Christian LEOTY.

- **Alain FREYRIA**, Maire de Meallet (12/16) suite à la démission de M. Jean-Pierre LALO

- **Claude PRAT**, Maire de Glénat (06/17) suite à la démission de M. Serge PUECHAVY

▪ **Nomination Ministre de la cohésion des territoires : M. Jacques MÉZARD**, Sénateur,  
Président de la CABA

▪ **Parlementaires :**

**Josiane COSTES**, Sénatrice du Cantal, suite à la nomination de Jacques MEZARD devenu  
Ministre de la cohésion des territoires

**Vincent DESCOEUR**, Député du Cantal

**Jean-Yves BONY**, Député du Cantal

Félicitations à tous. Je vous remercie pour votre attention.

Christian MONTIN, Maire de Marcolès , secrétaire général de l'AMF 15